

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10+4

### Séance du 06 février 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 31 janvier 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSSE Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TORRES Gaëlle

**Absent(s) excusé(s)** : CREBESSEGUES Étienne — JACQUIER Habiba — MILLET Benoit — RODRIGUES BARBOSA Florent — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s)** :

**Procuration(s)** : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — CREBESSEGUES Étienne à TORRES Gaëlle - JACQUIER Habiba à FRANCHELLIN Jean-Claude — RODRIGUES BARBOSA Florent à PELERIN Yves

**Secrétaire de séance** : TORRES Gaëlle

### Délibération n° 2023 018

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – RENOVATION DES SANITAIRES PUBLICS DES GROTTES DE LA BALME**

Comme évoqué lors des précédentes séances du Conseil Municipal, des travaux de rénovation des sanitaires des Grottes de la Balme sont envisagés pour rendre l'expérience des usagers et des visiteurs plus confortable.

Monsieur le Maire précise que des dossiers de demande de subventions peuvent être déposés pour alléger le reste à charge financier de la Commune, notamment à la sous-préfecture de La-Tour-du-Pin. Cependant, ces démarches nécessitent le vote d'une délibération approuvant le projet et son montant prévisionnel HT et explicitant le montant qui a été demandé aux différents organismes (Sous-Préfecture et CCBD) lors des dépôts de dossiers de demande de subvention.

Le montant estimatif de ce projet s'élève à 58 929.90 € HT, maîtrise d'œuvre incluse.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour ce projet à l'Etat et à la CCBD tel que présenté ci-après :

.../...

| Financement   | Montant H.T. de la subvention | Date de la demande | Date d'obtention<br>(joindre la copie de la décision d'octroi) | Taux         |
|---|-------------------------------|--------------------|--|--------------|
| Union Européenne                                      | NEANT                         | NEANT              | NEANT  | NEANT        |
| DETR  | 12 000 €                      | Février 2023       | En attente   | 20 %         |
| Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)                | NEANT                         | NEANT              | NEANT  | NEANT        |
| Région  | NEANT                         | NEANT              | NEANT  | NEANT        |
| Département   | NEANT                         | NEANT              | NEANT  | NEANT        |
| Autres financements publics (CC. Balcons du Dauphiné) | 29 464.95 €                   | Novembre 2022      | En attente   | 50 %         |
| <b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>   | <b>41 464.95 €</b>            |                    |  | <b>70 %</b>  |
| Participation du demandeur :                          |                               |                    |  |              |
| - autofinancement                                     | 17 464.95 €                   |                    |  |              |
| - emprunt   |                               |                    |  |              |
| <b>TOTAL</b>  | <b>58 929.90 €</b>            |                    |  | <b>100 %</b> |

Après concertation, le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation des sanitaires des Grottes de La Balme, et autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention selon le plan de financement présenté ci-dessus.

Pour : 10 +4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

